



FSPN
LIGUE ÎLE DE FRANCE

www.sportpolice.fr



Yann LECOQ

Trésorier Général de la Ligue IDF de la FSPN

RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2020

Madame la Présidente, mesdames messieurs,

Je vais commencer mon rapport par vous présenter le Procès-verbal des vérificateurs aux comptes désignés lors de la dernière Assemblée Générale de Février 2020, à savoir Madame Sabine Geraert et Madame Agnès Chotin. Elles ont contrôlé et vérifié l'authenticité des pièces comptables de la trésorerie de la Ligue et ont établi ce document.



FSPN
LIGUE ÎLE DE FRANCE



www.sportpolice.fr

Paris, le 04 Mars 2021

PROCES – VERBAL DU CONTROLE DES COMPTES DE LA LIGUE IDF DE LA FSPN

En application du mandat qui nous a été délivré par l'Assemblée Générale du 26 Février 2020 et conformément au règlement financier de la Fédération, le contrôle des comptes de la Ligue Ile-de-France de la Fédération Sportive de la Police Nationale a été effectué ce jour dans ses locaux en présence de Monsieur LECOQ Yann Trésorier Général de la Ligue et de nous-mêmes.

Nous précisons que nous ne sommes ni membres du Comité Directeur de la Ligue, ni représentants d'une des associations sportives présentes en Assemblée Générale. Notre seul lien avec la Ligue consiste en une cotisation individuelle.

Ce contrôle a permis de vérifier par sondage les pièces comptables enregistrées pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020. Notre attention s'est portée, entre autres, sur l'engagement des dépenses et leur paiement, sur la régularité des enregistrements, sur la présence de justificatifs, sur la formalisation des visas, sur le rapprochement des cotisations déclarées et encaissées ainsi que sur les formes propres et le résultat de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été données et sur les documents qui nous ont été présentés, nous déclarons n'avoir relevé aucun élément susceptible de remettre en cause la cohérence et la sincérité des comptes annuels.

Au 31 décembre 2020, les données prépondérantes inscrites aux bilans actifs et passifs sont les suivants :

- Trésorerie disponible (Comptes 508000 + 512000 + 531000) = 95 368,40€
- Fonds propres associatifs (Comptes 102100) = 89 111,44€
- Résultat arrêté au 31 Décembre 2020 = 24 298,21€

Au vu de ce qui précède, nous vérificateurs aux comptes de la Ligue émettons un avis favorable pour que le quitus soit donné aux membres du Comité Directeur pour le dit exercice.

Fait à Paris, le 04 Mars 2021

Les vérificateurs aux comptes

Sabine GERAERT

Agnès CHOTIN

COMPTE DE RESULTAT 2020

Le document suivant est le compte de résultat de l'exercice 2020 issu de la fusion des comptes associatif et administratif que je vais vous détailler avec dans un premier temps les dépenses puis dans un second les recettes de la Ligue.

DEPENSES		RECETTES	
FOURNITURES GENERALES		DROITS D'ENGAGEMENT	890,00 €
FOURNITURES BUREAU	3 371,09 €		
AFFRANCHISSEMENT	69,10 €		
TELECOMMUNICATION	976,21 €	PARTENARIATS	24 291,52 €
FRAIS ET SERVICES BANCAIRES	230,90 €		
DOTATION AMORT INF/MOB	1 355,64 €		
ACTIVITES NATIONALES		SUBVENTIONS FEDERALES	59 181,50 €
TRANSPORTS COUPE / CHPTS	2 821,69 €		
ACTIVITES REGIONALES		COTISATIONS LICENCES	83 117,00 €
EVENEMENTS REGIONAUX	22 940,99 €		
BUDGET DEVELOPPEMENT DEPT	24 058,42 €		
SUBVENTION MATERIEL	20 226,39 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	151,86 €
RESTAURATION / REUNIONS	746,75 €		
ACHATS LIGUE			
ACHAT MEDAILLES / TROPHEES	170,98 €	PARTENARIAT SECTION BASKET FEMININ	500,00 €
ACHAT / LOCATION EQPTS SPORTIFS	1 453,00 €		
DOTATION AMORT LASER RUN	1 666,67 €	PARTENARIAT AUDREY ROSSAT	28 100,00 €
FONCTIONNEMENT AUTOMOBILE	2 410,36 €		
BUDGET CHARGE DE DVPT	1 497,00 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	394,48 €	FONDS DEDIES AUDREY ROSSAT	13 298,87 €
COTISATIONS LICENCES	58 944,00 €		
REPRISE FONDS DEDIES	500,00 €		
DEPENSES AUDREY ROSSAT	41 398,87 €		
TOTAL DEPENSES	185 232,54 €	TOTAL RECETTES	209 530,75 €
		RESULTAT POSITIF	24 298,21 €

VENTILATION DES DEPENSES DE LA LIGUE

FOURNITURES GENERALES

Fournitures bureau : 3371,09€

Petit matériel de bureau auquel s'ajoute les frais de la photocopieuse.

Frais postaux : 69,10€

Frais de télécommunication : 976,21€

Frais et Services bancaires : 230,90€

Amortissement de matériel informatique : 1 355,64€

ACTIVITES NATIONALES

Transport championnats et coupes nationales : 2 821,69€

ACTIVITES REGIONALES

Évènements organisés par la Ligue : 22 940,99€

Budget Développement Départemental : 24 058,42€

Il s'agit de l'enveloppe allouée par la Ligue à chaque comité et aux associations d'Outre-Mer.

Subvention matériel : 20 226,39€

Nous retrouvons ici la subvention destinée à l'achat de matériel de musculation pour les associations y compris celles d'Outre-Mer.

Frais réunions/Restauration : 746,75€

Dépenses liées à la rencontre de partenaires, des réunions préparatoires aux différents évènements ainsi que la réunion des vérificateurs aux comptes et la rencontre de CTL et associations.

ACHATS LIGUE

Achat médailles/ trophées : 170,98€

Achat et location d'équipements sportifs : 1 453€

Amortissement achat Laser Run : 1 666,67€

FONCTIONNEMENT AUTOMOBILE : 2 410,36€

BUDGET CHARGE DE DEVELOPPEMENT : 1 497€

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 394,48€

Il s'agit d'une dépense relative à une facture non parvenue sur 2019.

COTISATION LICENCES : 58 944€

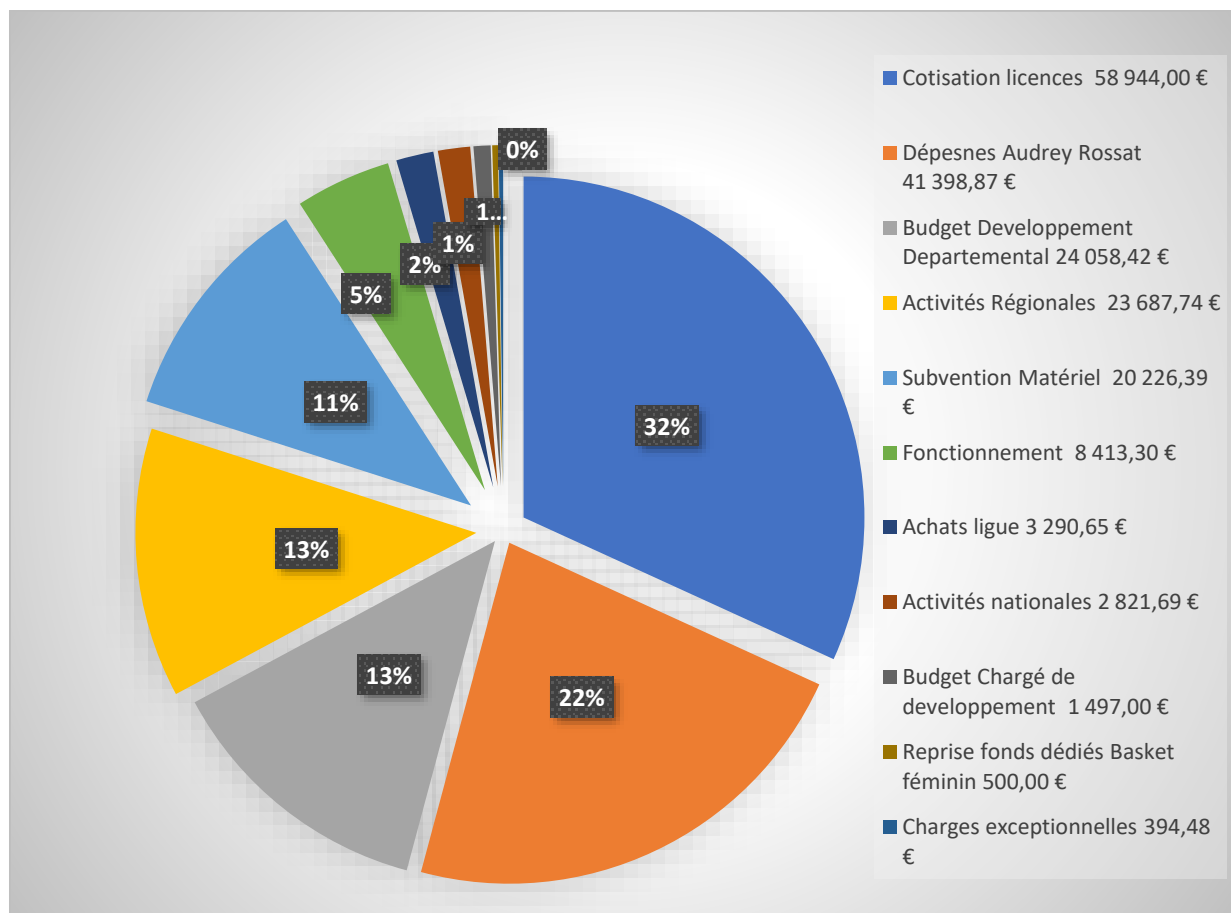
REPRISE DE FONDS DEDIES : 500€

Fonds dédiés liés à un partenariat de la sélection régionale de basket féminin. Cette somme n'ayant pas été utilisé, a été sorti du bilan 2020 pour pouvoir en profiter sur les prochaines années.

DEPENSES AUDREY ROSSAT : 41 398,87€

Dépenses liées à l'activité d'une sportive de haut niveau licenciée au sein de notre ligue et participant à des évènements internationaux majeur dans sa discipline à savoir la moto. Elle nous a sollicité depuis l'année dernière pour récolter ses fonds dans le cadre de différents partenariats afin de faire profiter ces derniers de déduction fiscale. La ligue étant reconnue comme un organisme d'intérêt général.

TOTAL DEPENSES / 185 232,54€



VENTILATION DES RECETTES DE LA LIGUE

DROITS D'ENGAGEMENTS : 890€

Ce sont les droits perçus dans le cadre des manifestations sportives organisées par la Ligue.

PARTENARIAT : 24 291,52€

Il s'agit de nos partenaires fidèles au mouvement sportif policier à savoir la BFM, Intériale, MGP, la GMF, le Conseil Régional IDF. Une nouvelle fois merci à eux.

SUBVENTIONS FEDERALES : 59 181,50€

COTISATIONS LICENCES : 83 117€

PRODUITS EXCEPTIONNELS : 151,86€

PARTENARIAT SELECTION BASKET FEMININ : 500€

PARTENARIAT AUDREY ROSSAT : 28 100€

FONDS DEDIES AUDREY ROSSAT : 13 298,87€

TOTAL RECETTES / 209 530,75€

Nous avons donc un exercice positif de 24 298,21€

